

Auxerre, le 19 juin 2017



MADAME LE MAIRE  
DEUX RIVIERES  
Mairie  
89460 CRAVANT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :  
**CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.**

**DEUX RIVIERES**

Prélèvement 00082079  
Unité de gestion 0060 DEUX RIVIERES  
Installation UDI 000496 CRAVANT  
Point de surveillance P 0000000496 CENTRE CRAVANT  
Localisation exacte MAIRIE ROB SANITAIRES  
Commune DEUX RIVIERES  
Prélevé le : mercredi 14 juin 2017 à 11h10  
par : JEAN-BAPTISTE COZIC  
Type visite : D1

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	15,7 °C				25,00
Chlore libre	0,38 mg/LCl2				
Chlore total	0,44 mg/LCl2				

**Analyse laboratoire**

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00081602 Référence laboratoire : LSE1706-24710

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,26 NFU				2,00
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
pH	7,69 unité pH			6,50	9,00
<b>MINERALISATION</b>					
Conductivité à 25°C	444 µS/cm			200,00	1100,00
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00082079)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Cependant, il est à noter une teneur en chlore libre très élevée. La teneur en chlore résiduel sur le réseau de distribution doit se situer entre 0,1 et 0,2mg/l.

Pour le Directeur de la Santé Publique  
La responsable de l'Unité Territoriale Santé Environnement

  
Jacqueline LAROSE